

III – LA SECURITE DES PERSONNES ET DE LEURS BIENS

Au cœur des missions de l'Etat, la sécurité sous toutes ses formes est clairement affirmée par le gouvernement comme une priorité et constitue un pôle cohérent de l'activité de l'Etat. La sécurité est en effet multiforme, chacun de ses aspects pouvant être lié aussi bien à l'action malveillante d'un tiers qu'à l'imprévision regrettable de la puissance publique. L'année 2003 présente à cet égard un bilan plutôt positif, mais dont on mesure aussitôt la fragilité, particulièrement au plan de l'insécurité routière.

Au-delà des contrôles-sanctions effectués par les différents services de l'Etat, l'action fondamentale porte sur la prévention : pour la protection des personnes et des biens contre les vols et agressions, mais aussi contre les erreurs et fautes de conduite sur la route, contre les conséquences des événements ou catastrophes naturels. Il ne s'agit pas seulement de réagir et de réparer, mais bien d'anticiper sur les crises de grande ampleur. Ainsi en va-t-il des plans et dispositifs d'organisation des moyens et secours, qu'il incombe à l'Etat de préparer avec la participation étroite et nécessaire des collectivités locales, ce qui constitue l'axe de travail pour 2004.

3.1 LA LUTTE CONTRE LA CRIMINALITE ET LA DELINQUANCE

3.1.1 Le bilan de la criminalité et de la délinquance en 2003

L'année 2003 a été marquée pour les forces de sécurité par le redéploiement des services, à savoir la suppression le 1^{er} septembre du commissariat de Mayenne, aussitôt repris par la gendarmerie, et l'extension de la zone police dans les 3 communes environnant Laval (Bonchamp, Changé et Saint-Berthevin). S'il convient de vivre une année complète avant toute tentative de bilan, force est de constater que le changement dans les communes concernées suscite la satisfaction des habitants comme des élus locaux. L'offre de sécurité s'en est trouvée globalement accrue, et le service rendu est satisfaisant.

La gendarmerie a parallèlement mis en œuvre à compter du 1^{er} juin les communautés de brigades, dont le fonctionnement opérationnel s'est affirmé peu à peu, là encore en démontrant l'efficacité du système permettant de disposer plus rapidement des moyens nécessaires pour des interventions nocturnes.

Globalement l'année 2003 a connu une baisse des faits constatés de 1,69 %, confirmant la tendance amorcée en 2002 avec une diminution de 1,22 %. Cette évolution est significative en zone police (-4,25 %) tandis que la zone gendarmerie connaît une légère hausse (+0,49 %).

Le taux de criminalité pour 1000 habitants est également en baisse régulière : 33,51 (34,23 en 2002). Au plan national, il s'établit à 66,66 ; on comprend donc aisément le classement de la Mayenne au 89^{ème} rang sur 96, comme en 2002. Pour

mémoire, le département est au 71^{ème} rang pour la superficie et au 77^{ème} pour la population.

En 2003, les principaux faits de délinquance sont principalement les vols (+3,56 %, 60 % de la délinquance) et les crimes et délits contre les personnes (+9,46 %, 10 % de la délinquance). Sont en baisse les infractions économiques et financières (-17,69 %), celles liées à la législation sur les stupéfiants (-1,04 %) et les infractions de voie publique, la plus visible (cambriolages, vols roulotte, à la tire, d'automobiles ou de 2 roues, destructions et dégradations, vols à main armée ou avec violence : -3,59 %). Cette évolution est liée à l'activité des services, mais aussi à la prévention et aux précautions que chacun est incité à prendre. A ce titre, pour enrayer les vols ou tentatives dans de nombreux établissements industriels ou commerciaux, particulièrement en zone de police, un document de sensibilisation a été réalisé par les services de l'Etat et adressé à chacun, avec le concours des organisations professionnelles. Les faits constatés ont par suite sensiblement diminué, et les mesures de sécurité mises en œuvre notamment au profit des débitants de tabac à la suite de la hausse des tarifs ont été manifestement efficaces.

Au plan de l'activité néanmoins, 2003 révèle une baisse du nombre de faits élucidés, plus marquée en zone police : -15,28 %, le taux global d'élucidation s'établissant à 33,26 %. C'est un axe de travail auquel les policiers et les gendarmes sont attachés pour 2004, en systématisant le recours aux outils de police scientifique et technique, et avec des résultats tangibles puisque le nombre de faits élucidés progresse de plus de 20 % au cours des 4 premiers mois.

S'agissant de la douane, aucune unité de surveillance n'est implantée dans le département de la Mayenne. L'activité de surveillance générale y est partagée entre les brigades de surveillance intérieure (BSI) d'Angers et du Mans. Par ailleurs, l'élément motocycliste et les équipes cynotechniques spécialisées dans la recherche des stupéfiants implantés à Nantes y interviennent également. Enfin, une unité dépendant de la direction régionale des douanes et droits indirects de Bretagne, la BSI de Rennes, intervient de manière habituelle au péage de La Gravelle sur l'autoroute A81.

Par ailleurs, la signature d'un protocole de coopération entre la SNCF et l'Etat a permis de fixer le cadre du travail partagé entre les forces de sécurité et la police ferroviaire.

3.1.2 Le contrat local de sécurité

L'animation du contrat conclu avec la communauté d'agglomération de Laval est désormais portée par le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, installé le 7 juillet 2003, qui réunit autour du président, élu local, le préfet et le procureur de la République, les services de l'Etat, les associations et les représentants des communes concernées.

Plusieurs pistes de travail ont été envisagées, notamment sur les thèmes de la lutte contre la drogue, la situation des mineurs, la réitération, la sécurité routière. La commission restreinte s'est réunie une fois.

Deux autres CLSPD sont en préparation, fondés principalement sur la pratique bien ancrée de la prévention portée par les municipalités et les associations, à Mayenne et à Château-Gontier.

3.1.3 La lutte contre la toxicomanie et la prévention des dépendances

Coordonnée par le chef de projet, et s'appuyant sur de nombreuses volontés, qu'elles soient professionnelles ou associatives, cette politique a connu en 2003 une période de transition.

La Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT) a en effet mis à profit cette année pour réaliser le bilan du plan triennal 2000-2002, décliné dans les départements, et déterminer les orientations du plan quinquennal 2004-2008, à la lumière des débats parfois vifs alimentant le dossier. Le cœur du sujet est en effet la dangerosité des différentes dépendances, dont certaines sont licites et d'autres non.

La convention départementale justice-santé est maintenant parachevée avec l'établissement du volet « post-sentenciel » destiné à la prise en charge et l'accompagnement des publics condamnés et sous main de justice. Au total, ce sont près de 500 personnes qui ont été accueillies dans les structures de soins, ou qui ont fait l'objet d'un suivi de plus longue durée, durant l'année 2003. Parallèlement, près de 160.000 € ont été consacrés à l'organisation et au soutien de multiples actions de prévention et d'information, tant dans les établissements scolaires, de tous niveaux, qu'auprès des parents et adultes de divers milieux.

L'objectif pour 2004 est double, indépendamment des orientations qui seront fixées par la MILDT : organiser la coordination des différents intervenants en ce domaine de prévention, pour optimiser leur travail et garantir la couverture humaine et géographique du département et mettre en place un système d'évaluation partagée avec les porteurs d'actions leur permettant d'améliorer encore l'efficacité de celles-ci en affinant la cible, le moyen et le contenu.

3.1.4 La lutte contre les violences faites aux femmes

Cette lutte se traduit en Mayenne par les actions conduites dans le cadre de la commission départementale de lutte contre les violences envers les femmes que le préfet a installé en novembre 2001. L'attention s'est portée dans un premier temps sur les violences conjugales. Reconnue comme un problème de santé publique, une atteinte aux droits fondamentaux de la personne et à l'intégrité physique et morale des femmes, cette infraction tombe sous le coup de la loi et demeure trop souvent peu dépistée voire encore volontairement ignorée. Un bilan d'étape a été présenté lors de la séance plénière du 27 novembre 2003.

L'accueil et l'accompagnement des femmes victimes et formation des professionnels

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Former les professionnels qui ont un rôle à jouer en matière de prise en charge des victimes :
 - mars : sensibilisation des gendarmes
 - octobre : formation des urgentistes, des personnels soignants au centre hospitalier de Laval, édition d'une brochure interne de sensibilisation.
 - novembre : formation des personnels soignants du centre hospitalier de Mayenne
- Encourager et favoriser le travail de partenariat
 - *Implication active des différentes compétences locales :*

Services de l'Etat : police, gendarmerie, justice, santé, logement, droits des femmes ;

Représentants des collectivités territoriales ;

Réseau associatif spécialisé : ADAVIP, CEDIFF, REVIVRE ;

Personnes qualifiées : Conseil de l'ordre des médecins, des avocats ;

Organismes sociaux.

L'hébergement et l'accompagnement des femmes victimes des violences conjugales

- Diversifier et délocaliser l'offre existante en matière de logement (développer le parc de logements d'urgence dans le département, notamment sur le Nord Mayenne)

L'information et la sensibilisation

- Rendre visible le phénomène pour favoriser la prévention
- Soutenir les actions qui favorisent une certaine visibilité de ce problème de santé publique.
 - édition de cartes et dépliants spécifiques. Diffusion auprès des professions médicales et divers.
 - édition d'affiches, de guides pratiques pour le service des urgences des centres hospitaliers.

3.2 LA SECURITE CIVILE

3.2.1 La protection civile

☒ Les actions de Météo France et du Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles

◆ Risques naturels :

Depuis le 1^{er} octobre 2001, les bulletins d'alerte météorologique ont été remplacés par une nouvelle procédure de vigilance. La carte de vigilance informe si un danger météorologique peut toucher le département dans les 24 heures, grâce à l'utilisation d'une palette de quatre couleurs (rouge, orange, jaune, vert) qui

indiquent le niveau de vigilance. Elle est disponible sur le serveur internet www.meteo.fr de Météo-France et réactualisée deux fois par jour, à 6h et 16h.

Durant l'année 2003, 6 situations météorologiques concernant le département de la Mayenne, ont nécessité un passage en vigilance "Orange" et la mise en pré-alerte des services. Elles concernaient les risques suivants:

Date	Risque
29 janvier	Neige - verglas
16 juin	Orages violents
25 juin	Orages violents
15 juillet	Orages violents
27 décembre	Vent violent
31 décembre	Neige - verglas

L'épisode orageux du 25 juin a occasionné la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle dans 10 communes.

Le règlement départemental d'annonce des crues, signé en février 2003, a été mis en œuvre en début d'année à l'occasion d'alertes sur les rivières « la Mayenne » et « l'Oudon ».

Les tâches de planification ont évolué, dans le domaine des risques naturels, de la manière suivante :

- ❑ signature, en juillet 2003, du PPR « mouvement de terrain » de Laval/L'Huisserie
- ❑ signature, en octobre 2003, des plans de prévention des risques « inondation » (PPRI) de Laval (3 communes), Mayenne (3 communes) et Château-Gontier (6 communes), et notification aux collectivités concernées.

A la suite des inondations catastrophiques de septembre 2002, la ministre chargée de l'environnement avait souhaité que des projets globaux de prévention des inondations soient élaborés.

Dans ce contexte, le plan de prévention des inondations du bassin de la Maine, dont la Mayenne est un affluent, a été retenu comme projet pilote. Ce plan qui s'étalera jusqu'à 2006 vise prioritairement à réduire l'intensité et la fréquence du phénomène d'inondation en recherchant un ralentissement dynamique des crues. Il prévoit également des aménagements et des travaux de réduction de la vulnérabilité des sites régulièrement exposés au risque d'inondation.

Les différents acteurs du département de la Mayenne sont parties prenantes de ce dispositif avec des interventions prévues sur le bassin de l'Oudon en vue de la protection de Craon et de Segré à l'initiative du syndicat mixte du bassin de l'Oudon pour la lutte contre les inondations et sur la rivière Mayenne de manière à protéger les agglomérations de Mayenne, Laval et Château-Gontier à l'initiative des collectivités intéressées, dont le conseil général de la Mayenne.

Par ailleurs, le dispositif administratif visant à la connaissance et la maîtrise des risques naturels se présente comme suit :

- ❑ mise à l'enquête publique du PPR « mouvement de terrain » de Ste Suzanne (mai 2003) et approbation en janvier 2004
- ❑ prescription en juin 2003 d'un PPR « mouvement de terrain » sur la commune de Mayenne
- ❑ octobre 2003 : achèvement de l'atlas des zones inondables de la vallée de l'Erve
- ❑ consultation de la commune de Craon sur son PPRI en décembre 2003, en vue du lancement de l'enquête publique en avril 2004
- ❑ poursuite des études sur le PPRI de Montsûrs/Brée, Chailland et St Georges-sur-Erve.

◆ **Risques technologiques :**

- ❑ signature du plan particulier d'intervention (PPI) du dépôt d'explosifs NOBEL de Lignièrès-Orgères en août 2003
- ❑ signature du plan de secours spécialisé (PSS) de l'autoroute A 81 (août 2003)
- ❑ contribution à l'élaboration du plan d'intervention spécialisé de la SNCF et finalisation du plan de secours spécialisé (PSS) « CATAFER » (plan interne à la SNCF) - signature prévue début 2004

◆ **Risque sanitaire :**

L'année 2003 a été marquée par l'épisode de sécheresse des mois de juillet – août – septembre .

Le risque de pénurie d'eau a conduit le préfet à en réglementer l'usage pendant plusieurs semaines.

Comme dans beaucoup d'autres départements, la Mayenne a été fortement affectée par la surmortalité des personnes âgées pendant la première quinzaine d'août, mais ce phénomène n'a été clairement identifié qu'en fin de période (pour les personnes âgées de 85 ans et plus : entre le 4 et le 18 août 2003, 84 décès ont été constatés contre 36 sur la même période de 2002).

La canicule a, par ailleurs, augmenté fortement la mortalité de cheptels, notamment dans l'aviculture et mis momentanément en difficulté le service public de l'équarrissage. Le SIDPC a contribué, à l'instar d'autres services (DDASS, DDAF, DSV), à la mise en œuvre d'un dispositif d'enfouissements privés ou en centres spécialisés.

◆ **Risques incendie/accessibilité :**

Le SIDPC (service interministériel de défense et de protection civiles) assure la présidence d'une partie des commissions de sécurité incendie ainsi que d'accessibilité (1^{ère} catégorie et arrondissement) (voir statistiques SDIS ci-après). Il est également impliqué dans les visites d'établissements recevant du public. A ce titre, un dossier important concernant l'homologation du Stade Le Basser est en cours. Le SIDPC participe enfin à la gestion des grands rassemblements.

◆ **Événements particuliers et exercices :**

Le bureau a participé à l'organisation de l'opération de déminage (bombe US de 39/45) à Mayenne le 29 novembre 2003.

Par ailleurs, le SIDPC a organisé, en collaboration avec le SDIS pour le scénario, un exercice comprenant des actions de terrain (intervention des secours, blocages et déviations routières) et la mise en œuvre du PC de terrain et à la préfecture. Réalisé le 2 octobre 2003, il a consisté à gérer un sinistre fictif dans l'entrepôt de l'entreprise MORY-TEAM à Bonchamp-les-Laval. Plus de 100 personnels de divers ministères, établissements publics et collectivités ont participé à la mise en application du PPI (Plan Particulier d'Intervention) de l'entreprise.

Le SIDPC est également intervenu en matière d'enseignement du secourisme en constituant les jurys d'examens sanctionnant les formations assurées par les associations et organismes agréés à cet effet. C'est ainsi qu'en 2003, ont été délivrés les diplômes suivants :

- ✓ Certificat de Formation aux Activités de Premiers Secours en Equipe (CFAPSE) : 122.
- ✓ Certificat de Formation aux Activités de Premiers Secours Routiers (CFAPSR) : 56.
- ✓ Brevet National de Moniteur des Premiers Secours : 14.
- ✓ Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) : 19.

Les actions du Service Départemental d'Incendie et de Secours

OPERATIONS

En 2003, l'activité opérationnelle du service a progressé par rapport à 2002.

	Incid- dies	%	Accidents Circulation	%	Secours à personnes	%	Protection Environne- ment	%	Préventio n accidents	%	Divers	%	TOTAL	%
2000	1 351		2 260		4 705		508		2 025		823		11 672	
2001	1 542	+ 14,1	2 469	+ 9,3	5 633	+ 19,7	1 054	+ 107,5	2 079	+ 2,7	824	+ 0,1	13 601	+ 16,5
2002	1 504	- 2,5	2 517	+ 1,9	6 902	+ 22,5	312	- 237,8	2 605	+ 25,3	928	+ 12,6	14 768	+ 8,5
2003	1 486	- 1,2	1 920	- 31,1	7 100	+ 2,9	497	+ 59,3	2 806	+ 7,7	1549	+ 66,9	15 358	+ 3,9

Les 15 358 sorties réalisées en 2003 représentent une augmentation de 3,85 % par rapport à 2002 soit 590 sorties supplémentaires.

On constate très sensiblement une baisse dans le domaine des accidents de circulation, à savoir un recul de 31,1 %.

Par contre, les opérations « diverses » ont augmenté de 67 % (Fuites d'eau à domicile, ouvertures de portes, personnes ne répondant pas aux appels, sorties sans intervention).

FORMATION

L'activité du service formation/sport et du centre départemental de formation pour l'année 2003 a progressé par rapport à l'année 2002, toutefois moins

sensiblement qu'entre 2002 et 2001. Cette augmentation résulte de la refonte de la formation particulièrement envers les sapeurs-pompiers professionnels.

	Nombre sessions	Nombre S.P. formés	Nombre Jours stage	Volume horaire
2001	108	1 184	320	29 183
2002	116	1 885	390	41 386
2003	128	2 034	454	45 267

La refonte de la formation des sapeurs-pompiers professionnels a nécessité la conception des stages suivants :

- F.I.A. S.P.P.2 12 stagiaires 14 semaines
- F.A.E. Chef d'Equipe 11 stagiaires 81 heures
- F.A.E. Chef d'Agrès 11 stagiaires 112 heures
- F.A.E. Chef de Groupe 12 stagiaires 13 jours (associé avec le SDIS 29)

En complément de cette activité de formation, le service a instruit les dossiers d'inscription aux stages hors département ou dispensés par un organisme extérieur pour 85 sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, correspondant à un volume horaire de formation de 6233 heures.

PREVISION

L'activité du service Prévision s'est traduite par :

- ❑ 19 Plans d'Etablissements Répertoriés, 3 ayant fait l'objet d'une refonte au format 3 volets, portant le nombre de plans réalisés à 286.
- ❑ 112 communes sont saisies sur le S.I.G., dont 83 ont fait l'objet d'une vérification sur le terrain. Réalisation d'une mise à jour de 35 plans de commune sous format « Canevas ».
- ❑ Gestion de 267 dossiers de manifestations d'activités sportives et/ou culturelles, dont 22 ont nécessité la mise en place d'un service de sécurité.
- ❑ Nombreuses études relatives aux besoins en eau pour la défense extérieure contre l'incendie, dans le cadre des dossiers de permis de construire, les études d'Installations Classées, les permis de lotir, ...

Dans le domaine des plans d'urgence, l'année 2003 a été riche en travaux :

Le SDIS est intervenu dans tous les plans et actions mentionnés plus haut sous la rubrique « Risques Technologiques ».

A noter également, les actions suivantes menées à son initiative :

- ❑ Refonte du Plan Rouge impliquant les plans 5, 10, 15 VSAB.
- ❑ Réactualisation du P.O.I. du Parc des Alcools.
- ❑ Mise à jour du P.O.I. de Brenntag.
- ❑ Mise à jour de la convention TRANSAID.

PREVENTION

L'année 2003 marque le début d'une comptabilisation horaire de l'activité du service prévention, par la mise en place, d'une part de volumes horaires forfaitaires attribués selon les études de dossier et d'autre part le décompte horaire réel lors des visites de sécurité.

ERP 2 ^{ème} groupe	ERP 1 ^{er} groupe		Installations Classées Code du travail	HABITATIONS	DIVERS
5 ^{ème}	4 ^{ème} 3 ^{ème}	- 2 ^{ème} - 1 ^{ère}			
1 heure	2 heures	5 heures	1 heure 30	1 heure	1 heure

(ce volume horaire comprend l'étude du préventionniste, les contacts durant l'étude, le secrétariat)

Pour l'année 2003, le service prévention enregistre une baisse globale de son activité de 12,22 %. Cette variation est sensible dans le domaine des visites de sécurité avec un écart négatif de près de 14% et de 11 % pour les études de dossiers. Il est à noter pour les études de dossier que cette diminution est fortement remarquée pour les études hors E.R.P. à savoir 20 %, alors que ce phénomène est de 4,2 % pour les études d'E.R.P. En ce qui concerne les visites de sécurité, la diminution est principalement due à une diminution de près de 50 % des demandes de certificats de conformité.

	Visites de sécurité	Etudes de dossiers						
		E.R.P.				Installations Classées Code du Travail	Habitation s	Divers
		TOTAL	5 ^{ème}	4 ^{ème} 3 ^{ème}	- 2 ^{ème} 1 ^{ère}			
2001	593	403	253	96	54	120	65	153
<i>Volume Horaire</i>	/	715	253	192	270	180	65	153
2002	508	426	291	81	54	128	69	129
<i>Volume Horaire</i>	/	723	291	162	270	192	69	129
2003	437	408	268	93	47	89	58	114
<i>Volume Horaire</i>	705,25	689	268	186	235	178	58	114

Les actions relatives à l'envoi de rappels de la commission de sécurité auprès des maires sur le suivi des avis défavorables, trouvent un certain écho, puisqu'on perçoit une baisse du nombre de ces avis. Ils étaient de 77 en 2001 et de 58 en 2002.

Le bilan 2003 sera réalisé lors de la réunion plénière de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité.

Le nombre d'E.R.P. ouverts dans le département de la Mayenne a progressé de 2,1 % exclusivement pour les établissements de 5^{ème} catégorie.

	1ère	2ème	3ème	4ème	5ème	TOTAL
2002	95	80	345	424	3419	4363
2003	94	82	342	425	3513	4456

3.2.2 La Défense Civile

L'effort entrepris en matière de défense civile se poursuit dans un contexte de veille permanente.

On citera dans ce domaine, par définition confidentiel, la parution et la mise en œuvre, au plan départemental, du plan gouvernemental VIGIPIRATE (consignes générales et actions ciblées vis-à-vis des activités les plus sensibles) se traduisant par des niveaux de vigilance évolutifs en fonction de la posture d'alerte arrêtée au plan national.

Le Secrétariat Général de la Défense Nationale a également fait paraître, signée du Premier Ministre, en 2003, une nouvelle version des plans visant à contrer les attaques chimiques, biologiques (BIOTOX - PIRATOX). Divers travaux et consultations impliquant des services et certaines collectivités locales sont en cours à ce titre.

3.3 LA SECURITE ROUTIERE

3.3.1 L'accidentologie en Mayenne

2003 est de loin la meilleure année au plan de la responsabilisation des conducteurs de tous types de véhicules, ce qui s'est traduit par une amélioration sensible de la sécurité :

163 accidents, contre 245 en 2002 et 272 en 2001

200 blessés, contre 328 et 341

26 tués, contre 38 et 58 pour ces mêmes années de référence.

Ces résultats certes positifs ne sont pas durablement satisfaisants, et ce d'autant moins que l'année 2004 a mal débuté : nous avons hélas en 4 mois plus de la moitié du nombre de tués constatés durant l'année dernière.

Au demeurant, la baisse globale de plus de 30 % en 2003 résulte de la prise de conscience des conducteurs, portée par de multiples actions de sensibilisation et de prévention effectuées au cours des années antérieures, mais aussi des opérations de contrôle conduites par les forces de sécurité. Ainsi ont été effectués 87366 contrôles d'alcoolémie, révélant 1159 infractions et justifiant 596 retraits de permis de conduire ; 6716 excès de vitesse ont été constatés, entraînant 376 suspensions de permis. En outre, 2349 PV ont été dressés pour défaut de ceinture de sécurité, et 1101 pour usage du téléphone portable en situation de conduite.

A cet égard, de nouvelles méthodes ont été expérimentées durant l'année en Mayenne : renfort des motocyclistes de CRS, compétents sur l'ensemble du réseau routier, contrôles routiers au moyen de véhicules banalisés de la gendarmerie, utilisation des moyens aériens sur les grands axes, afin de relever tous types d'infractions particulièrement dangereuses (franchissement de ligne continue, non respect de stop ou des distances de sécurité).

La situation du département n'en demeure pas moins préoccupante : l'indice de gravité, qui correspond au rapport des tués et blessés graves au nombre d'accidents, s'établit à 66 en 2003 (79 en 2002), alors qu'il n'est que de 29 au plan national..

L'analyse des accidents survenus en 2003 révèle un accroissement de l'implication des personnes âgées, des 2 roues (motorisés ou non), ainsi qu'une part importante de véhicules seuls en cause. Ainsi 40 % des tués avaient 69 ans et plus, alors que la tranche d'âge au-delà de 60 ans représente 18,5 % de la population mayennaise. Le même constat demeure pour les jeunes de 18 à 24 ans : 9 % de la population et 23 % des tués.

Cette étude ne révèle pas en revanche de zone d'accumulation d'accidents, ni de caractéristique liée au jour de la semaine, à l'heure ou aux conditions météorologiques. Elle souligne cependant la présence des deux facteurs principaux que sont l'alcoolémie et la vitesse excessive.

3.3.2 Le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDSAR)

Comportant plusieurs volets, ce plan vise essentiellement à prévenir, informer et former le public pour améliorer la sécurité routière.

Ce sont au total 35 actions, dont certaines conduites sur plusieurs jours (semaine de la sécurité routière, Pilotes de soirées, partenariat médiatique,...) qui ont été financées à hauteur de 79600 € par l'Etat. Il convient d'ajouter les opérations organisées par des jeunes au titre du programme Label Vie, pour un montant de 4300 €.

Les faits marquants sont :

- les assises départementales de la sécurité routière, en octobre 2003, qui ont contribué à l'émergence des nouvelles orientations de la politique nationale : meilleure formation des jeunes, dispositif de contrôle des aptitudes à la conduite pour les titulaires du permis, responsabilisation des parents par le biais des assureurs ;

- la mise à disposition des communes qui le souhaitent d'un radar informatif à l'attention des conducteurs en vitesse excessive, à raison de 2 jours/commune compte tenu des fortes sollicitations ;

- le partenariat avec Ouest-France durant la semaine de la sécurité routière ;

- le concours organisé avec le MEDEF pour les salariés de plusieurs entreprises, qui ont ainsi pu « repasser » leur épreuve théorique du permis de conduire ;

- l'amorce de la sensibilisation des personnes âgées par les forces de sécurité et la Prévention Routière, lors de réunions des clubs et associations locales ;

- la réactivation du programme REAGIR, 5 enquêtes ayant été réalisées en 2003, débouchant sur des propositions concrètes dont celles liées à l'infrastructure ont été communiquées et traitées par les maîtres d'ouvrage ;

- l'élaboration du document général d'orientation (DGO) fixant pour la période 2004-2008 les axes dans lesquels s'inscriront les actions des PDASR annuels ; ce document a été élaboré en relation étroite avec les principales collectivités locales du département, dont certaines ont exprimé des choix stratégiques dans leur propre champ de compétence.

Au plan technique, la DRIRE contribue largement à la sécurité routière par les contrôles directs sur les véhicules, et la surveillance qu'elle exerce sur les entreprises agréées pour les contrôles techniques. Elle a ainsi contrôlé 10734 véhicules > 3,5 T, et réceptionné plus de 600 véhicules aux fins de mise en circulation en France.

3.4 LA SECURITE ALIMENTAIRE

3.4.1 Les contrôles sanitaires et l'hygiène alimentaire

Le projet d'orientation stratégique 2003 conjoint DDAF-DDSV a été présenté au comité d'orientation stratégique au Ministère de l'Agriculture le 7 octobre 2003 où il a reçu un accueil favorable.

La DDCCRF a pour mission de s'assurer de la qualité et sécurité des produits et des services mis sur le marché ainsi que de la loyauté des informations s'y rapportant. Elle intervient du stade de la production à celui de la distribution et ses contrôles concernent tous types de produits et de services, alimentaires et non alimentaires.

3.4.1.1 Actions spécifiques de la DDSV en 2003

Suivi des élevages en santé et protection animale

- Suivi sanitaire

1 - Filière bovine

8 260 cheptels avec 660 000 animaux sont contrôlés dans le cadre du suivi des maladies réputées contagieuses : brucellose, leucose et tuberculose.

L'excellent niveau sanitaire de la Mayenne perdure et le département est indemne au regard des 3 maladies.

Seuls deux cas d'ESB ont été mis en évidence en 2003, ce qui est en cohérence avec la situation épidémiologique nationale.

Un nouveau logiciel de gestion des prophylaxies (SIGAL) permet d'optimiser le traitement du volet sanitaire en étroite partenariat avec le GDS, le LVD, et les vétérinaires sanitaires.

2 - Filière porcine

Les élevages du département sont contrôlés (882 élevages porcs, 42 000 reproducteurs et 355 000 porcs charcutiers) vis-à-vis de la peste porcine (800 prélèvements) et de la maladie d'Aujeszky (36 000 sérologies), maladies réglementées de l'espèce porcine.

La Mayenne a obtenu en août 2003 le statut communautaire indemne de maladie d'Aujeszky rejoignant la plupart des départements français et justifiant ainsi l'investissement des éleveurs porcins pour éradiquer cette maladie.

Le cas de brucellose au printemps 2003 a fait prendre conscience de la réalité de cette maladie transmise par la faune sauvage (sangliers). Le cheptel de 95 truies plein air a dû être abattu en totalité.

3 - Filière ovine - caprine

Du fait du petit nombre des exploitations (1 700) peu de problèmes sanitaires sont recensés. Un cas de tremblante « importé » de l'Ille et Vilaine a été traité sans

conséquence d'abattage, seul un suivi sanitaire a été mis en place pour 3 ans dans ce cheptel.

4 - Les exportations

- 36 345 bovins ont été exportés principalement vers l'Espagne (23 193), mais aussi les Pays-Bas , l'Italie, la Belgique.
- 3 115 porcs ont quitté la Mayenne pour l'Italie (1 749), la Belgique, l'Espagne
- en volailles, 554 639 canetons, oisons et poussins sont partis à l'export : en priorité vers la Bulgarie, le Royaume-Uni et l'Italie.

- Protection animale

Le comité départemental de protection animale a été institué le 18 juin 2003 sous la présidence du préfet. Les membres constitutifs regroupent entre autres des administrations, des associations de protection animale, la profession vétérinaire, des organisations professionnelles agricoles. Les décisions prises avec la création des cellules de proximité ont permis d'améliorer et de gérer rapidement les cas difficiles rencontrés depuis en protection animale.

Maitrise du fonctionnement hygiénique et sanitaire des établissements agro-alimentaires :

En 2003, en plus des inspections permanentes exercées dans les établissements d'abattage, 2 000 inspections itinérantes d'établissements agro-alimentaires ont été menées par une équipe composée de 41 agents techniques et 2 administratifs, encadrés par 5 vétérinaires inspecteurs.

1 - Abattoirs :

Animaux de boucherie : 3 abattoirs agréés CE production : 142 000 tonnes, 956 tonnes saisies.

Volailles : 9 abattoirs agréés CE production : 100 000 tonnes, 1 188 tonnes saisies.

2 - Filière lait :

34 visites d'inspection ont été effectuées dans les 15 établissements agréés CE qui produisent 500000 tonnes de produits laitiers.

760 échantillons aux fins d'analyse ont été prélevés.

3 - Etablissements de restauration collective à caractère social :

350 inspections ont été menées dans les 580 établissements (dont 94 cuisines centrales) de restauration collective du département. Le respect de la réglementation en vigueur, l'affichage de l'origine des viandes bovines servies ainsi que la destination des déchets ont été particulièrement observés.

Aucune Toxi-infection alimentaire collective dans ce secteur n'est à déplorer en 2003.

4- Etablissements de remise directe :

GMS, artisans des métiers de bouche, associations caritatives.
400 inspections ont été diligentées avec une augmentation des contrôles pendant les périodes des vacances et des fêtes de fin d'année.

5 - Entrepôts :

33 inspections des 20 entrepôts indépendants ou annexés aux industries agro-alimentaires de produits secs, congelés ou réfrigérés ont eu lieu en 2003.

6 - Véhicules sous température dirigée :

1114 attestations provisoires ou définitives techniques et sanitaires dont 304 pour des camions mayennais accompagnées de visites sanitaires ont été délivrées.

67 contrôles de conformité des véhicules internationaux à l'accord sur le transport de denrées périssables ont été réalisés.

Gestion des alertes nationales et communautaires

33 alertes nationales et 12 alertes communautaires dont une ayant entraîné une action judiciaire ont été traitées en 2003. Neuf inspections de contrôles de retrait de produits ont été effectuées.

Surveillance de la qualité des denrées animales ou d'origine animale :

1 - Plan bactériologique départemental :

Ce plan d'initiative départementale vise à surveiller la qualité bactériologique des productions mayennaises : 215 prélèvements analysés.

2 - Plans de contrôles et de surveillance :

Ils sont fixés par la Direction Générale de l'Alimentation et ont pour but de contrôler l'absence de contaminants (antibiotiques, activateurs de croissance, résidus environnementaux...) dans les denrées alimentaires : 1 220 prélèvements effectués en 2003.

3 - Tests ESB sur les bovins de 24 mois et plus :

Afin de vérifier l'absence de prion dans les viandes livrées au consommateur, 17 465 troncs cérébraux ont été prélevés aux fins de tests dans les 3 abattoirs de bovins.

4 - Contrôles à destination :

Une quinzaine de contrôles destinés à vérifier la conformité des denrées communautaires et provenant de pays tiers introduites sur le territoire français ont été diligentés dans les entrepôts du département.

5 - Certification :

7 800 certificats sanitaires permettant l'exportation des productions mayennaises vers les pays tiers ont été édités en 2003.

Enquêtes diverses :

1 - Enquête sur l'origine des thymus bovins importés :

11 inspections en GMS et entrepôts.

2 - Enquête sur la teneur en eau des volailles :

5 inspections menées en abattoir et atelier de découpe.

**3.4.1.2 Actions menées dans le cadre du pôle de compétence
DDSV-DDCCRF-DDASS :**

Contrôles conjoints :

a) DDSV-DDCCRF

1 - Contrôles routiers :

réalisés avec l'appui de la gendarmerie ou de la police, selon la localisation :
18 véhicules sous température dirigée inspectés lors de 2 contrôles.
46 professionnels contrôlés en 3 fois à la sortie de Promocash, pendant la canicule.1
PV dressé.

2 - Contrôles de la traçabilité des viandes bovines :

10 inspections conjointes menées en GMS et ateliers de découpe.

3 - Inspection des commerçants non sédentaires sur les marchés :

inspection de 16 marchés dont 2 conjointes avec la DDCCRF.

4 - Contrôle d'une entreprise de fabrication de produits alimentaires

dans le cadre d'une alerte alimentaire gérée par la DDCCRF.

b) DDSV- DDASS

Gestion des toxi-infections alimentaires collectives
2 TIAC d'origine familiale traitées conjointement DDSV-DDASS.

Contrôles coordonnés : répartis entre les 2 administrations DDSV-DDCCRF :

1 - Contrôles du retrait des matériels à risque spécifié chez les bouchers

(colonnes vertébrales) : 90 visites de bouchers pour la DDSV et 14 pour la DDCCRF.

2 - Contrôles de retrait de la moelle épinière chez les petits ruminants :

83 inspections (DDSV).

3 - Contrôles des restaurants :

103 contrôles de restaurants dont 57 par la DDCCRF.

4 - Enquête Botulisme :

18 inspections réalisées par la DDSV et 1 alerte gérée par la DGCCRF.

5 - Opérations alimentation -vacances et fêtes de fin d'année :

OAV : 315 inspections ciblées sur le respect de l'hygiène dans les centres de vacances et les restaurants touristiques et de la chaîne du froid pour la DDSV et 40 établissements (restaurants, distribution), contrôlés pour la DDCCRF.

OFFA : 69 inspections ciblées sur les produits festifs et la distribution effectuées par la DDSV et 33 visites par la DDCCRF.

6 - Alimentation animale :

De façon générale, dans la logique de leurs missions liées aux dispositions du Code de la consommation et du code rural, les services vétérinaires s'intéressent davantage, dans le cadre de l'agrément ou de l'enregistrement de certains opérateurs, aux équipements et au fonctionnement de ceux-ci.

Les services de la DGCCRF, quant à eux, s'attachent plus particulièrement à la vérification du respect de la réglementation relative à la composition, l'étiquetage et la publicité des produits et substances commercialisés.

La DDSV a réalisé en 2003 :

- 32 visites d'inspection des 26 établissements du secteur de l'alimentation animale agréés ou enregistrés du département (arrêté du 28/02/200) et contrôlé 120 ateliers d'élevage dans le cadre des visites généralistes.
- 29 prélèvements ont été réalisés chez des éleveurs pour vérifier l'application de l'arrêté du 14/11/2000 relatif à la suspension de l'emploi des farines animales.
- 12 prélèvements (pour 20 analyses) ont été effectués chez des fabricants d'aliments afin de surveiller la qualité des matières premières et des aliments distribués aux animaux de rente. Aucune anomalie n'a été mise en évidence.

La DDCCRF a effectué 18 interventions dans les entreprises de ce secteur d'activité.

Les prélèvements opérés dans le cadre de plans de surveillance annuels demeurent la clé de voûte des contrôles effectués :

- 31 prélèvements d'aliments pour animaux dans le but de rechercher la présence de protéines animales dans l'alimentation des animaux - protection contre l'ESB : les analyses n'ont pas révélé d'anomalie;
- 13 prélèvements d'aliments pour animaux, visant à rechercher la présence de substances indésirables (contaminants): les analyses n'ont pas révélé de manquements à la réglementation ;
- 4 prélèvements d'aliments volailles, dans le but de rechercher la présence de salmonelles : pas d'anomalie constatée.

Outre ces prélèvements, la direction a vérifié plus particulièrement les étiquetages des produits destinés à l'alimentation animale en mettant un accent particulier sur les aliments complémentaires.

Communication :

Pour ce qui concerne les produits alimentaires :

a) DDSV

Présentation de la réglementation relative aux mini-camps à la DDJS.

Présentation de la réglementation relative à la restauration collective à la DDPJJ.
Communication sur la restauration collective à caractère social auprès du conseil général.

b) DDCCRF

Affichage et étiquetage des viandes.

Indication de l'origine de la viande bovine.

Contrôle de la continuité de la chaîne du froid et présentation des puces électroniques enregistrant toute variation de température.

Étiquetage des chocolats.

c) DDSV- DDCCRF

Sensibilisation au respect de la chaîne du froid lors du transport des denrées au cours de l'été.

Bilan contrôles des restaurants et OAV.

Dossier de presse « tranquillité vacances ».

Communications à l'occasion de l'OAV et l'OFFA.

Communication sur la restauration collective à caractère social.

3.4.2 La régulation de la concurrence et la protection du consommateur

La DDCCRF protège au quotidien les consommateurs (particuliers et professionnels) contre les produits et les services dangereux et contre les pratiques économiques abusives.

Le bilan de la DDCCRF pour l'année 2003 peut se résumer ainsi : 700 visites, 223 prélèvements. Les contrôles effectués ont donné lieu à 30 procès-verbaux et 156 rappels de réglementation.

Dans le secteur agricole et alimentaire, tout particulièrement, les objectifs de la direction concernant la sécurité et la qualité des produits sont fixés à partir des plans de surveillance et des contrôles programmés au plan national et régional.

En alimentation humaine, une enquête annuelle, reconduite chaque année depuis 1996 vise à vérifier que les viandes offertes aux consommateurs sont conformes à la réglementation en vigueur, en respectant notamment les dispositions au regard de l'encéphalite spongiforme bovine ; cette enquête a élargi son champ au contrôle du retrait des colonnes et des matériaux à risque.

En raison de l'évolution réglementaire, tant européenne que nationale, relative à la sécurité alimentaire et à l'information du consommateur, la direction a poursuivi les contrôles aux différents stades de la filière (ateliers de découpe, grossistes; G.M.S et magasins de détail, restaurants) pour s'assurer de la bonne application des textes.

En 2003, une attention particulière a été portée au respect de l'affichage de l'origine des viandes dans les restaurants, trop souvent omis, en dépit d'une information préalable des professionnels par voie de presse et par le syndicat des restaurateurs.

La direction a effectué 96 prélèvements micro biologiques d'aliments et a également effectué 26 prélèvements de fruits et légumes afin d'en connaître la teneur en pesticides.

Outre la sécurité des produits alimentaires, la DDCCRF s'est attachée, notamment, à vérifier la qualité de produits festifs en fin d'année 2003 : elle a ainsi procédé à des contrôles de calibrage et d'étiquetage des bourriches d'huîtres

commercialisées dans les grandes surfaces et a contrôlé des produits de chocolat et de pâtisserie (poids, étiquetage).

3.5 LA SECURITE SANITAIRE

3.5.1 La santé publique (lutte contre le SIDA, contre l'alcoolisme...)

La canicule de l'été a entraîné dans notre département un nombre de décès aussi important que dans la moyenne du pays. Une enquête très détaillée sur cet épisode caniculaire a été réalisée par le service santé des populations de la DDASS, afin d'identifier des mesures pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise. Des mesures seront prises en tenant compte des orientations nationales et régionales.

Après une année 2002 riche en mise en place de nouveaux dispositifs : convention cadre Justice-Santé portant principalement sur la prévention des conduites automobiles en état d'ivresse alcoolique, ouverture de la maison départementale de la prévention en septembre 2002, mise en fonctionnement de la plate-forme informatique santé départementale, reconnaissance de notre département comme département pilote pour le dépistage du cancer colo-rectal, l'année 2003 a été marquée par leur développement ou leur mise en oeuvre effective.

La mise en oeuvre des priorités nationales et régionales de santé publique a été poursuivie. Les programmes régionaux de santé (PRS) actuellement en cours ont pour thématique la lutte contre le cancer, le suicide, les conduites addictives, le sida et pour un meilleur accès à la prévention et aux soins des plus démunis.

L'année 2003 a été marquée par l'élaboration de deux rapports portant l'un sur la santé des jeunes en Mayenne, l'autre sur la santé des migrants. Ces deux rapports ont vocation à servir de support aux développements en 2004 d'actions de prévention vis à vis de ces deux populations.

3.5.2 La sécurité dans les établissements de santé

La mise aux normes des activités de stérilisation dans les établissements de santé publics et privés du département a été réalisée conformément à la réglementation en vigueur. Elle a nécessité des travaux importants au Centre Hospitalier de Laval ainsi qu'au Centre Hospitalier du Nord Mayenne et celui de Château-Gontier.

Des efforts ont été consentis en matière de formation des personnels. Ainsi, au niveau des écoles de formations paramédicales de la Mayenne, on constate entre 2001 et 2003 une évolution du nombre des personnels formés, comme le retracent les tableaux suivants :

Institut de Formation aux Soins Infirmiers – Evolution des quotas

	Rentrée septembre 2001	Rentrée septembre 2002	Rentrée septembre 2003	TOTAL
IFSI Croix Rouge - LAVAL	80	80	90	250

	Rentrée Mars 2002	Rentrée mars 2003	Rentrée mars 2004	TOTAL
IFSI CHNM - MAYENNE	40	40	50	130

Ecoles d'aides soignantes – Evolution des quotas

Établissements	2001	2002	2003
Ecole d'aides soignantes – CH Laval	30	35	35
Ecole d'aides soignantes – IFSO - Laval	36	40	50
Ecole d'aides soignantes – CHNM - Mayenne	16	20	20
Ecole d'aides soignantes – Château-Gontier	18	20	27
TOTAL	100	115	132

Sur le plan des pharmacies, quatre créations de pharmacie à usage intérieur ont été autorisées : Polyclinique du Maine, CH Nord Mayenne et CH du Haut Anjou (Arrêtés préfectoraux du 8 janvier 2003), Clinique de la Providence (Arrêté préfectoral du 30 janvier 2003). L'ordonnance du 4 septembre 2003 portant simplification de l'organisation du système de santé a transféré au directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation le pouvoir d'autoriser la création des pharmacies à usage intérieur.

Actuellement un arrêté concernant la poursuite d'activité de la pharmacie à usage intérieur du CH de Laval est en instance de signature à l'ARH.

Il est à noter que l'augmentation du temps du pharmacien hospitalier au CH de Laval, préconisée par le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens, n'a pu être réalisée en 2003.

Enfin, au cours du mois de juillet 2003, les services de la DDASS sont intervenus dans un établissement de santé suite à deux cas de légionellose détectés parmi les patients hospitalisés.

3.5.3 Les campagnes de prévention (saturnisme, bruit, habitat insalubre...)

- La radioprotection

Une vérification sanitaire de la radioactivité du lait en collaboration avec l'institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) a été effectuée par la DDASS, ainsi que des interventions lors de déclenchement de portiques des centres départementaux de traitement de déchets pour la recherche de l'origine du radioélément et sa prise en charge par les structures de traitement appropriées.

Une campagne de mesure du radon dans les établissements scolaires et de la petite enfance dans les communes, pressenties comme potentiellement concernées, a été effectuée :

- ❑ Organisation du dépistage dans ces établissements au cours des périodes hivernales de début et fin 2003.
- ❑ Participation de la DDASS par la fourniture gratuite de dosimètres.
- ❑ Conseils pour la réhabilitation en cas de dépassement des seuils réglementaires.

- L'amiante

La DDASS a informé les mairies, les établissements sanitaires et sociaux ainsi que les établissements scolaires sur la nouvelle réglementation "amiante".

- Le monoxyde de carbone

La DDASS est intervenue pour 2 foyers d'intoxication au monoxyde de carbone (4 personnes concernées) et 2 situations à risque d'intoxication. Elle a également participé à la campagne de prévention des intoxications au monoxyde de carbone.

- L'habitat et l'urbanisme

32 plaintes concernant l'habitat ont fait l'objet d'une enquête par la DDASS pour les municipalités sans service de police municipale et sans service technique. 4 immeubles (16 logements) ont été déclarés insalubres.

La DDASS a rendu des avis sur 206 permis de construire dont 132 permis agricoles, sur 19 certificats d'urbanismes et 18 déclarations de travaux, et sur 20 plans locaux d'urbanisme, cartes communales, schémas de cohérence territoriale.

- Le saturnisme infantile

L'arrêté préfectoral classant tout le département en zone à risque d'accessibilité au plomb a été signé le 5 mars 2003 et est entré en application le 12 septembre. Une note d'information décrivant le dispositif mis en place et le rôle qu'ils y tiennent a été adressée à tous les notaires de la Mayenne.

En partenariat avec la DDE, 158 états des risques d'accessibilité au plomb ont été traités par la DDASS en 2003. 58 d'entre eux ont fait l'objet d'un courrier aux vendeurs ou aux acquéreurs de logement pour les informer sur les risques subis par les enfants occupant ces logements et pour leur recommander ou les inciter à effectuer des travaux visant à supprimer l'accessibilité au plomb.

Pour permettre la mise en œuvre des mesures d'urgence, 10 opérateurs ont été agréés pour la mission de diagnostic d'accessibilité au plomb et de contrôle des locaux après travaux et 4 opérateurs ont été agréés pour la mission de suivi de la réalisation de travaux d'urgence (arrêtés préfectoraux du 11 mars 2003)

En ce qui concerne les mesures d'urgence en 2003, 4 diagnostics ont été réalisés dans des logements et des parties communes après 2 déclarations de cas de saturnisme infantile par un médecin pédiatre hospitalier et 2 déclarations de risque d'accessibilité au plomb. A la suite de ces diagnostics, il a été procédé à 4 notifications de travaux aux propriétaires.

- Le bruit

Le pôle de compétence bruit animé par la DDASS s'est donné comme objectif en 2003, l'information du public et des élus en matière de bruit de voisinage liés aux comportements. Une plaquette réalisée par des membres du pôle et tirée à 10 000 exemplaires a été diffusée au printemps dans l'ensemble des mairies et des brigades de gendarmerie du département. Une évaluation de cette action a été réalisée en novembre 2003. Elle a montré que cette information a répondu à la demande tant de la part des élus que du public.